



**PREAVIS N° 40 / 2019**  
de la Municipalité au Conseil communal  
relatif à la réfection de l'appartement au rez-de-chaussée,  
Maison des Vurziers - Rue des Salines 15 à Roche

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. ETAT DES LIEUX

Suite au changement de locataire survenu au 1er avril 2019, nous avons constaté les problèmes suivants :

- 1.1. Manque une corniche sur le tour du plafond dans la pièce principale
- 1.2. Les murs du hall d'entrée méritent un rafraîchissement (peinture)
- 1.3. Les murs de la 2<sup>ème</sup> pièce méritent aussi un rafraîchissement (peinture)
- 1.4. Manque une corniche sur le tour du plafond de la 3<sup>ème</sup> pièce
- 1.5. La cuisine ne demande pas de travaux
- 1.6. La salle de bain demande par contre une rénovation totale.

## 2. TRAVAUX

Nous vous proposons d'effectuer les travaux nécessaires afin de pouvoir relouer cet appartement dès le 1er juillet 2019.

1	<b>Travaux de menuiserie</b> Fournitures (Exécution par nos services)	2'000.-
2	<b>Travaux de peintures</b> Fournitures (Exécution par nos services)	2'000.-
3	<b>Travaux installation électriques</b> Contrôle et petites réparations	1'500.-
3	<b>Travaux sanitaires</b> Démontage appareils et accessoires, évacuation et bouchonnage des conduites. - Installation d'une douche (à l'italienne) - Lavabo et robinetterie - WC suspendu - Raccords eau froide et eau chaude - Modification du raccordement radiateur	9'300.-
4	<b>Travaux carrelage</b> Démontage de la baignoire Piquage du carrelage, sol et mur Exécution d'une chape pour la douche Mur de douche, fourniture et pose Sol de la salle de bain, fourniture et pose	6'500.-
5	<b>Divers et imprévus</b>	2'500.-
	<b>Total HT</b>	<b>23'800.-</b>



### 3. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 40 /2019 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la réfection de l'appartement au rez-de-chaussée, Maison des Vurziers
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation intérieure de l'appartement du rez-de-chaussée ;
  2. De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 23'800.- (HT).
  3. De financer ces travaux par la trésorerie courante.
  4. D'amortir la valeur des travaux sur une durée de 15 ans, pour la première fois en 2020.

Adopté en séance de Municipalité le mardi 9 avril 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

la Secrétaire Municipale

Ch. Lanz



R. Duronio

Délégué de la Municipalité : M. Rémy Roulet, municipal en charge des bâtiments communaux